

Compte-rendu Assemblée générale 2025

Vendredi 24 janvier 2025

L'Assemblée est ouverte à 19h05.

Participants

Présents : *Adhérents* : Quentin FAVRÉ, *Président* ; François BONNY, *Vice-président* ; Camille CUSSAGUET, *Trésorière* ; Sylvie GUILLEMET, *secrétaire* ; Madeleine. et Jean-Claude BRETTE ; Marie-Noël et Jean-Marc DUMONT ; Dominique FAVRÉ ; Bertrand GESNAULT ; Jean-Yves GUILLEMET ; Alain LELONG ; Renée et Jean-Claude LEROY ; Laurence LE VOUEDEC ; Frédéric MOREAU ; Anne-Marie ODIE ; Odile et Alain PUYO ; Fabienne RICHARD ; Catherine et Joël VIGER.

Absents excusés : Adhérents : Anna BONNY ; Philippe COUILLIEN ; Bernard DE RAEMY ; Joëlle DOHEY ; Danièle et Michel DUCHON ; Guylain FAVRÉ ; Annie LELONG ; Frédéric LE VOUEDEC ; Annie et Guy MARIE ; Rebecca MUNDY ; Joël ODIE, Cathy, Bernard, Emma, Gabriel SCLAVON.

Ordre du jour

Présentation du rapport moral

Rétrospective du travail accompli depuis vingt ans présentée par le président Quentin FAVRÉ.

Adopté à l'unanimité.

Présentation du rapport financier

Bilan financier expliqué par la trésorière Camille CUSSAGUET. Le bilan se révèle excédentaire grâce aux subventions du Crédit Agricole.

Adopté à l'unanimité.

Manifestations 2025

Le calendrier des manifestations est présenté par la secrétaire Sylvie GUILLEMET.

- **Dimanche 23 mars** - Visite de la carrière par la géologue Claudine Guillemain
- **Samedi 26 avril** - Sortie au château de Guédelon, également ouverte aux non-adhérents.
- **Dimanche 4 mai** - Après-midi jeu de piste à la carrière

- **Dimanche 22 juin** - Berchéroise
- **Dimanche 21 septembre** - Organisation des Journées du Patrimoine
- **Samedi 6 décembre** - Visite du village aux flambeaux

Présentation du budget 2025

La trésorière Camille CUSSAGUET présente le budget nécessaire pour la tenue des manifestations de l'association pour l'année à venir. Il est suggéré de réfléchir à souscrire à une nouvelle assurance.

Le prix de participation à la Berchéroise est désormais fixé à 5 € par personne.

Adopté à l'unanimité.

Modification des statuts de l'association

Il est procédé à une modification de l'*Article 12. Conseil d'administration - Composition* devenant *Article 12 - Bureau - Composition*.

Un conseil d'administration n'étant pas jugé nécessaire pour le bon fonctionnement de l'association, seul le bureau assure désormais sa direction. Il est composé d'au moins 4 membres élus par les adhérents lors de l'assemblée générale ordinaire pour un mandat de 4 années. Les membres sont rééligibles. Il n'est plus nécessaire de renouveler par moitié tous les 2 ans le conseil. Les pouvoirs de chaque membre du bureau sont précisés dans l'*Article 14 - Pouvoirs*.

Modification adoptée à l'unanimité.

Renouvellement de la cotisation

- Pour l'année 2025, la cotisation est de **10€** pour une personne et de **15€** pour un couple.

L'assemblée générale est clôturée à 20h45.

Le Président
Quentin FAVRÉ



Le Vice-président
François BONNY



La Trésorière
Camille CUSSAGUET



La Secrétaire
Sylvie GUILLEMET

